

1
(N° 242.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur ANTOINE BRENTANO.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Par requête du 11 juin 1836, adressée à la Chambre, le sieur Brentano, négociant à Bruxelles, demande la naturalisation.

Né le 6 mars 1791, à Hohenems (Autriche), d'après un certificat délivré par l'administration de la communauté israélite de ladite ville, le pétitionnaire habite Bruxelles depuis le mois d'août 1821 ; il s'y est marié et y a procréé trois enfants ; son principal commerce est celui des impressions suisses, en association avec un sieur Heymans, d'Amsterdam.

D'après les rapports des autorités consultées, le pétitionnaire fait de bonnes affaires et est de bonne conduite privée et politique.

Le rapporteur,

D.-J. LEJEUNE.

Le vice-président,

DU BUS aîné.